

DELIBERATION N° 2026/055

Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Pascale GUIRAUD et Monsieur Edouard TOLME, propriétaires du lot 8 concerné par les travaux de raccordement du réseau public d'eau pluvial au talweg naturel en domaine privé.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 21 mai 2026,
 VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU le Code civil,
 VU la note explicative de synthèse n° 2026/023 du 28 avril 2026,
 Considérant la volonté des deux parties à régler à l'amiable la transaction,
 La commission municipale intitulée « Aménagements et cadre de vie » entendue en séance du 6 mai 2026,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1 /

D'approuver le protocole d'accord transactionnel joint en annexe conclu entre la Ville de Dumbéa et :

- Madame Pascale GUIRAUD et Monsieur Edouard TOLME, propriétaires du lot 8, NIC 652549-4728, section KOÉ

ARTICLE 2 /

D'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondant aux frais de notaire et d'actes notariés sont estimés nulles.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 MAI 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 MAI 2026

Le secrétaire de séance,
 Gil-Emmanuel NOUVEAU



Le Maire,
 Cynthia JAN


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
PUBLICATION	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
PM	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
PROVINCE SUD	-	1
INTERESSE	-	1